



RETOUR D'EXPÉRIENCE

FEUX DE FORÊT & D'ESPACES NATURELS

SAISON 2022



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p. 4

BILANS ET ANALYSES

p. 5

EXPLOITATION DES CONTRIBUTIONS

p. 7

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

p. 18

CONCLUSION

p. 19

RETEX DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS

p. 20

Rédacteurs :

*Michel Janneau,
chef de mission Retour d'expérience et évaluation
de la performance (groupement Pilotage et synergie)*

*Cne Benoît Huguet,
chef du bureau Doctrine opérationnelle
(groupement Opérations)*



INTRODUCTION

La saison estivale 2022 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle sur le département de la Loire-Atlantique. Elle a été la conséquence du changement climatique qui accroît le risque incendie par l'augmentation des températures qui contribue à une sécheresse croissante de la biomasse.

Inédite jusqu'alors, une telle situation risque de se reproduire dans les années à venir, au regard des bouleversements climatiques que connaît notre planète.

Les éléments contextuels du présent RETEX reposent sur :

- La période d'analyse : **1^{er} Juillet 2022 – 31 Août 2022** ;
- L'espace géographique : Le département de la **Loire Atlantique, la zone de défense Ouest et le territoire national.**

Le RETEX a été alimenté par de nombreux acteurs du SDIS, mais également par des sources externes. Les groupements fonctionnels, les groupements territoriaux, les centres de secours ont participé à cette campagne de RETEX. Des acteurs externes ont été invités à participer, il s'agit des mairies et des agriculteurs.

Comme évoqué, cette saison a été avant tout marquée par une sécheresse intense et durable. De plus, l'activité opérationnelle a fait émerger un volume croissant de nos interventions avec une augmentation de **19,4% pour le mois de juillet et de 20% pour le mois d'août.**

De nombreux et intenses feux d'espaces naturels et souvent concomitants, se sont déclarés tout au long des deux mois de juillet et d'août. Ces sinistres ont mobilisé des centaines d'hommes et de femmes.



©SDIS44/Cédric Granier

Incendie de la forêt de Brocéliande (56)

■ BILAN ET ANALYSE

1. Bilan de l'activité opérationnelle

1.1. Sur le territoire départemental

La saison est marquée par un volume important d'interventions.

-Une hausse du nombre d'interventions pour feux de forêt et d'espaces naturels de **495%** par rapport à 2021 ;

-Une augmentation de la part des interventions pour feux de forêt et d'espaces naturels qui passe de 1% en 2021 à **5,7% du volume total d'interventions** en 2022.

Notons que le temps moyen d'engagement sur opération a bondi de **40 %**.

Cette sur-sollicitation est liée aux interventions pour feux d'espaces naturels.

Un zoom utile sur deux événements marquants, Montrelais et Besné, démontre que le bilan humain ne fait apparaître aucune victime sur les deux sinistres.

Sur ces deux interventions, l'engagement de **513 sapeurs-pompiers et de 47 véhicules** a permis de préserver :

- 52 habitations,**
- 12 hangars agricoles**
- et 7 exploitations agricoles.**



Incendie de Montrelais - Défenses de points sensibles

1.2. Sur le territoire zonal et national

S'agissant des opérations dédiées aux colonnes feux de forêt, le SDIS 44 a participé activement aux opérations diligentées par la zone.

Au plus fort de l'activité opérationnelle sur notre territoire, pour la période de juillet/août, nous

avons mobilisé : 12 détachements soit 195

sapeurs-pompiers, dans 7 départements (Gironde, Landes, Dordogne, Charente, Finistère, Maine-et-Loire, Morbihan) pour un total de 63 jours sur place.

• En Loire-Atlantique :

| Mois | Nb d'itv 2022 | Nombre d'itv 2021 | Évol des itv 2022/2021 | Nb d'itv FDFEN 2022 | Nb d'itv FDFEN 2021 | Évol des itv FDFEN 2022/2021 | Part des itv FDFEN 2022 | Part des itv FDFEN 2021 |
|--------------|---------------|-------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| JUIN | 7 240 | 6 755 | 7% | 131 | 62 | 111% | 1,8% | 0,9% |
| JUILLET | 8 373 | 7 013 | 19% | 505 | 76 | 564% | 6,0% | 1,1% |
| AOÛT | 6 777 | 6 449 | 5% | 368 | 70 | 426% | 5,4% | 1,1% |
| TOTAL | 22 390 | 20 217 | 11% | 1 004 | 208 | 383% | 4,5% | 1,0% |



715 HA
DE SURFACE BRÛLÉE
EN LOIRE-ATLANTIQUE



2H00
DURÉE MOYENNE DES
INTERVENTIONS EN 2022
SOIT 1H DE + QU'EN 2021

• Hors département :



12

DÉTACHEMENTS ENGAGÉS
EN JUILLET/AOÛT



195

SAPEURS-POMPIERS
ENGAGÉS



63

JOURS SUR PLACE



7

DÉPARTEMENTS
(33, 40, 24, 16, 29, 49, 56)

2. Bilan financier

L'analyse des consommations financières des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires sur 2021 et 2022, sur les mois de juillet et d'août

démontre une hausse de **46 %** des indemnisations pour « Intervention » des SPV entre 2022 et 2021 avec plus de **271 000 ,00€** d'augmentation.

■ EXPLOITATION DES CONTRIBUTIONS

Les recommandations du présent rapport sont alimentées par l'analyse des dysfonctionnements majeurs, structurée autour de 9 thématiques, conformément aux présentations effectuées en CODIR et COREM en septembre 2022 :

- Déterminer les **moyens (humains et matériels) disponibles** pour la saison FDF ;
- Déterminer les **activités de la chaîne de commandement** ;
- Déterminer **l'organisation de la campagne GOLFF** (Groupement opérationnel de lutte contre les feux de forêt) ;
- Explorer **l'organisation du CTA/CODIS** ;
- Explorer la **gestion des équipements** (logistique, soutien, cartographie, transmissions) ;
- Explorer les relations à créer avec le **secteur agricole** ;
- Explorer les liens avec les **collectivités** dans la mise en œuvre du PCS.

1. Déterminer les moyens disponibles pour la saison FDF

1.1. Les bonnes pratiques

- La **maintenance préventive** engagée avant la saison permet de garantir la disponibilité d'engins contrôlés et fonctionnels.
 - Le **parc CCR** est récent et donne de manière générale satisfaction.
 - **L'emploi du VSOL** démontre l'intérêt du choix du gabarit de l'engin et de son équipement.
 - En complément, un CCF a été doté, à titre expérimental, d'une **lance télé-pilotée** sur cabine. Cet équipement s'est révélé efficace en phase de traitement de lisière.
 - Les formations FDF 1 et 2 dispensées en 2022 ont intégré **l'approche par les compétences** (APC) et ont donné entière satisfaction.
 - Les **formations de maintien des acquis** (FMA) des cadres FDF 3 et 4 permettent de réactiver les connaissances, de les actualiser et de préparer la saison.
 - L'engagement de **sapeurs-pompiers volontaires dont l'activité professionnelle est liée à l'agriculture** est une réelle plus-value lors des opérations de feux d'espaces agricoles. En effet, la connaissance du terrain et d'un réseau de professionnels du secteur agricole permet de garantir une bonne conduite des opérations.
 - Dans la continuité du **point quotidien** conduit au CODIS par le chef de site, les échanges avec le bureau des opérations et les services des opérations du territoire ont permis de **renforcer les effectifs opérationnels de permanence d'astreinte** (EOP) lors de périodes critiques. Ce dispositif a été complété, dans certains CIS, par la mise en place de gardes postées lors de situations exceptionnelles.
 - Sur le terrain, la présence des **infirmiers SP** est jugée indispensable. Elle a permis au sein du soutien sanitaire opérationnel (SSO) d'assurer un suivi des sapeurs-pompiers.
- **Recommandation n°1 : Poursuivre les investissements sur ce type d'équipements (GOP/GLOG).**
- Sur plusieurs opérations, une **astreinte logistique** a été mise en place et a permis de résoudre plusieurs défauts mécaniques.
 - S'agissant des aspects de formation, **l'équipe pédagogique FEN a été doublée** en deux ans et une forte implication de SPV favorise la mixité (11 formateurs, SPP, SPV, CA2, CA1, COD3, allant du FDF3 au FDF1). À la demande de certains centres de secours, des actions « coup de poing » ont été menées, **augmentant significativement le nombre de sapeurs-pompiers formés FEN.**

1.2. Les dysfonctionnements majeurs

- La campagne GOLFF, les renforts intra-zonaux et la forte pression opérationnelle des feux d'espaces naturels sur le département ont **fortement diminué notre capacité de réponse en moyens FDF**. Les risques potentiels de cette situation sont une rupture capacitaire et une augmentation des délais d'arrivée sur les lieux d'intervention.

→ **Recommandation n°2 : Définir la couverture nécessaire pour défendre notre risque complexe défini au SDACR et pour répondre aux sollicitations de la zone (GOLFF et renforts ponctuels). (GOP/GLOG)**

- De plus, le **déficit d'engins spécifiques** est accentué par l'**indisponibilité des engins** liée à certaines faiblesses techniques de construction et d'entretien quotidien (par ex : saturation des crépines, dysfonctionnement de l'autoprotection, état de l'armement, niveaux des différents fluides).
- À noter, **certains engins n'étaient pas armés conformément aux armements types du SDIS 44**. Les risques potentiels de cette situation sont un dysfonctionnement des éléments de sécurité et l'affaiblissement de notre réponse opérationnelle.

→ **Recommandation n°3 : Renforcer les vérifications en CIS au moyen de fiches types avec points de contrôle (GLOG/GT).**

→ **Recommandation n°4 : Étudier l'opportunité de mettre en œuvre une astreinte technique (DRH/GLOG).**

- Les FDF 2 souffrent d'un **déficit de candidats lié au prérequis INC2**. Cette particularité est spécifique au SDIS 44 et n'est pas mentionnée dans le futur RNAC (Référentiel national des activités et des compétences).
- Les formations FEN sont **pilotées depuis les groupements territoriaux**. Cette gestion entraîne une priorisation différente dans la réalisation de ce stage.

- Les **FMA COD et FDF** mobilisant des engins spécifiques feux de forêt sont **réalisés en juin**, durant les battages (période à risque).
- La saison exceptionnelle de l'été 2022 a démontré **l'absence d'une réelle culture des feux d'espaces naturels de grande envergure**, tant pour la chaîne de commandement que pour les acteurs terrain. Les risques potentiels de cette situation sont une réponse opérationnelle inadaptée (ressources humaines et engins) et un **risque d'accident** lié à la méconnaissance des dangers spécifiques de ces interventions.

→ **Recommandation n°5 : Lever le prérequis INC2 du SDIS 44 pour l'accès au stage FDF2 (DRH)**

→ **Recommandation n°6 : Harmoniser les pratiques FEN dans les groupements territoriaux et s'interroger sur le caractère non obligatoire de cette formation (DRH/GSE/GT/Groupe FDF)**

→ **Recommandation n°7 : Développer un module complémentaire pour intégrer les notions propres aux FEN y compris pour la chaîne de commandement (GSE/GT/Groupe FDF).**

- Les engins spécifiques aux feux d'espaces naturels (CCF, CCR et VLHR) sont actuellement **déclenchés avec tout ou partie de personnels non formés** (FDF 1 et 2, FEN 1 et 2, COD 2 et hors chemin-CCR). Conséquence de cette pratique, un engagement du personnel sans culture « feux d'espaces naturels » impliquant une **méconnaissance des règles de sécurité** individuelle et collective ainsi que de la stratégie opérationnelle.
- De plus, cette méconnaissance conduit à des **difficultés dans la conduite opérationnelle**, impactant de facto la qualité de la réponse opérationnelle.

- La répartition des engins dans les groupes fonctionnels opérationnels FV 1 FV 2 et FV 3 entraîne des **incompréhensions entre le CODIS et le terrain**. Les risques potentiels de cette situation sont une mise en danger des personnels face à des situations non connues (cf. PIAS 2022 « Sapeur-Pompier brûlé sur opération » : risques liés à la dynamique du sinistre, la conduite hors route, utilisation des EPI spécifiques...) et une mise en jeu de la responsabilité juridique du SDIS.

→ **Recommandation n°8 : Redéfinir les modalités d'engagement des engins spécifiques au regard des qualifications suivies (CODIS / Groupe FDF).**

→ **Recommandation n°9 : Revisiter les modalités d'engagement, notamment en risque très sévère, ainsi que les GFO associés (CODIS).**

- La saison des feux d'espaces naturels de l'été 2022 a mis en lumière l'**absence d'un document structurant** permettant de formaliser la réponse opérationnelle du SDIS 44 face aux feux d'espaces naturels. Il s'agit d'une démarche de planification nécessaire pour moins subir les prochaines années et décrire l'organisation à mettre en place au CTA/CODIS, dans les unités opérationnelles.

→ **Recommandation n°10 : Rédiger l'ordre départemental opérationnel feux de forêt du SDIS 44. Il s'agit d'une déclinaison de l'ordre zonal opérationnel feux de forêt (GOP/Groupe FDF).**

- En période estivale, afin de tenir les effectifs opérationnels, les SPP comme les SPV, de garde et/ou d'astreinte, sont susceptibles d'assurer des permanences rapprochées. Durant ces gardes et astreintes, ils peuvent être fortement sollicités. D'où une **fatigue physique** et une **exposition chronique aux fumées d'incendie** sur toutes les périodes d'engagement. De même, plusieurs signalements ont été adressés au service Hygiène sécurité et conditions de travail relatifs à des **coups de chaud** au cours de plusieurs opérations. Cette situation génère des risques d'accidents liés à la fatigue (y compris vis-à-vis des autres) et pour la santé.

→ **Recommandation n°11 : Mener une réflexion quant à la planification d'une période de repos suffisante pour les sapeurs-pompiers sur-sollicités (DRH/SSSM/GT/CIS).**

→ **Recommandation n°12 : Assurer un suivi médical des personnels engagés et informer des mesures de prévention à respecter (SSSM).**

- Durant cette saison, **aucun moyen aérien d'extinction n'a été engagé** sur les interventions feux d'espaces naturels dans le département. Néanmoins, cette situation est susceptible de se présenter à l'avenir. Cette situation engendre un risque sécuritaire pour nos sapeurs-pompiers et n'offre aucune solution humaine et technique pour l'utilisation du moyen aéronautique.

→ **Recommandation n°13 : Acculturer nos sapeurs-pompiers aux risques particuliers de l'engagement d'aéronefs sur nos interventions (GOP / Groupe FDF).**

→ **Recommandation n°14 : Étudier la nécessité de former des cadres AERO 3 (DRH / Groupe FDF).**



2. Déterminer les activités de la chaîne de commandement

2.1. Les bonnes pratiques

Cette saison a été marquée par une **forte mobilisation des cadres** conduisant à la constitution d'une chaîne de commandement renforcée.

La chaîne de commandement a été appuyée par la mise en place du **conseiller technique** feux de forêt.

2.2. Les dysfonctionnements majeurs

- La sollicitation de la chaîne de commandement planifiée à la semaine, adossée à une forte sollicitation opérationnelle conduit à une **fatigue des cadres d'astreinte**.
- Cette forte sollicitation a nécessité la mise en œuvre d'une chaîne de commandement renforcée dont les **outils disponibles pour sa mise en œuvre sont peu opérationnels**. Les risques potentiels de cette situation sont un risque d'accident lié à la fatigue et un impact sur la capacité à commander.
- La mise en place, cette année, d'une **présence du conseiller technique FDF auprès de la chaîne de commandement** permet d'apporter une expertise aux COS. L'efficacité opérationnelle est fortement tributaire de la présence de CT FDF pour les sinistres de grande ampleur. Néanmoins, la disponibilité d'un CT FDF est insuffisante en cas de nombreuses interventions simultanées. Le CODIS ne possède pas de listing des autres ressources CT FDF disponibles.

→ **Recommandation n°15 : Conduire les relèves des cadres dans la chaîne de commandement en cas de fortes sollicitations (GOP).**

→ **Recommandation n°16 : Formaliser les conditions de rappel d'une chaîne de commandement renforcée et son mode de déclenchement ainsi que l'exploitation des outils (CODIS).**

→ **Recommandation n°17 : Rappeler les fondamentaux opérationnels de la stratégie appliquée aux feux d'espaces naturels (GOP / Groupe FDF).**

→ **Recommandation n°18 : Pérenniser l'astreinte CT FDF et adapter la ressource aux risques (CODIS / Groupe FDF).**

- Les interventions pour feux d'espaces naturels sont caractérisées par des **cinétiques de développement des feux rapides**, nécessitant une stratégie opérationnelle précise et différente des feux du risque courant. La **méconnaissance de cette particularité** par la plupart des cadres de la chaîne de commandement induit certaines difficultés d'appréhension de ces interventions par les commandants des opérations de secours.



3. Déterminer l'organisation de la campagne GOLFF

3.1. Les bonnes pratiques

- Les équipes du GOP conduisent la **préparation annuelle de la campagne GOLFF** (groupement organique de lutte contre les feux de forêt) dans l'établissement : des listes des personnels et des engins ; des documents administratifs, techniques et opérationnels ; des éléments de soutien (carte de paiement, télépéage...) ; de la mise à disposition des équipements techniques. Cette préparation a grandement facilité la gestion de l'engagement de la colonne pour les chefs de détachement.
 - De même, la **présence au CODIS de l'officier d'astreinte et du conseiller technique FDF** lors de l'engagement des colonnes a été appréciée.
 - De plus, les équipes du GOP ont démontré tout au long de cette saison GOLFF une **adaptation permanente** pour répondre aux attentes des colonnes engagées.
 - À noter de manière innovante, **l'engagement des PATS dans le rapatriement des personnels** ayant été fortement engagés sur opération.
- Recommandation n°19 : Pérenniser la gestion des relève dans le GFDR OPEX ou l'ordre départemental opérationnel feux de forêt (GOP).**
- Compte tenu de la forte sollicitation de nos effectifs sur une activité opérationnelle locale et nationale dense, il a été acté par le CODIR, courant juillet, de **faciliter la disponibilité de nos doubles statuts PATS/SPV sur leur activité de sapeur-pompier**. Ainsi, après un premier départ en colonne de renfort sur temps de repos, le second a été engagé sur le temps de travail ; des gardes et/ou astreintes ont été prises en local, sur les CIS d'affectation, sur le temps de travail, dès lors que la continuité de service a pu être maintenue.
 - La mise à disposition **d'engins de dernière génération** a été appréciée, offrant des équipements de sécurité optimaux et un réel confort de conduite. Les équipes du groupement Logistique ont assuré une présence avant et après l'engagement de la colonne afin d'opérer une remise en état des engins.
- Recommandation n°20 : Sur le plan sécuritaire, lors des convois des personnels, privilégier des engins dotés de climatisation (GLOG).**
- **L'identification du GIFF sur chaque engin** intégrant le numéro du département permet au chef de détachement de repérer aisément les engins de la colonne (y compris pour la VLI).
- Recommandation n°21 : Pérenniser l'identification des engins au moyen d'un équipement durable en lieu et place d'une feuille de papier (GLOG).**
- Le service Système d'informations géographiques du GOP a mis à disposition du chef de détachement **deux jeux de cartes DFCI** (Défense de la forêt contre l'incendie) spécifiques au secteur d'engagement. Cette pratique facilite la conduite opérationnelle du GIFF.
 - La présence systématique, dans le groupe commandement du SDIS 44, d'un **infirmier sapeur-pompier** permet d'assurer un premier niveau de médecine de prévention. Ceci a été complété par la mise à disposition de la **CAMPY** au retour des colonnes. La zone sera destinataire de la nécessité de prévoir la présence systématique d'un infirmier SP.
 - Les **qualités des engagements opérationnels** des différentes colonnes ont été reconnues par les autorités locales (Préfecture et SDIS).

3.2. Les dysfonctionnements majeurs

- Le SDIS 44 a assuré en juillet-août **12 engagements hors département** à la demande de la zone, **dont six non planifiés** à l'OZO. Cette forte sollicitation a nécessité une importante mobilisation des ressources en personnels et en moyens techniques, diminuant d'autant notre capacité opérationnelle. Le dimensionnement, avant saison, est calibré sur le plan humain et matériel pour répondre au contrat zonal d'un GIFF.

→ **Recommandation n°22 (idem n°2) : Définir la couverture nécessaire pour défendre le risque complexe défini au SDACR et répondre aux sollicitations de la zone (GOLFF et renforts ponctuels). (GOP/GLOG)**

- La réalisation du **listing des disponibilités** des personnels pour la campagne GOLFF a démontré des **faiblesses liées à l'outil de remontée des disponibilités réelles**.

→ **Recommandation n°23 : Optimiser l'outil de remontée des disponibilités des personnels pour la campagne GOLFF. Revoir le calendrier d'établissement des listings (moyens humains et matériels). S'assurer de sa diffusion auprès des acteurs référents (chef de détachement, chefs CIS, CODIS, SP concernés) – (GOP)**

→ **Recommandation n°24 : Définir une procédure de rappel en cas de sollicitation au-delà du dimensionnement initial (GOP).**

- Parfois, certains engagements opérationnels (garde) des personnels ont conduit à la **non disponibilité** de ceux-ci **pour des raisons liées au temps de travail**.

En effet, pour le sapeur-pompier professionnel, son engagement doit être réalisé hors temps de travail.

Cette situation est susceptible d'entraîner potentiellement une diminution de l'effectif opérationnel de permanence dans son CIS, ne permettant pas dans ces conditions, d'être disponible pour assurer la campagne GOLFF.

→ **Recommandation n°25 : Harmoniser les règles d'engagement des agents (SPP et PATS) dans leur mise en œuvre (DRH/GT/CIS).**

- Compte tenu de la forte charge de travail au Centre Opérationnel Zonal, **les messages de commandement n'ont pas fait l'objet systématique d'un envoi avant le départ** de la colonne. Ceci entraîne une incertitude sur la mobilisation officielle, conduisant même à une intervention du DDA avant départ sans retard sur l'engagement.

→ **Recommandation n°26 : Étudier les risques associés pour le SDIS 44 à la non réception d'un ordre de mission rédigé par le COZ avant le départ de la colonne (GRAJ/GOP).**



©SDIS44/Charles Marion

4. Explorer l'organisation du CTA/CODIS

4.1. Les bonnes pratiques

- L'organisation d'un **point de situation** « feux d'espaces naturels » quotidien du matin a été menée à l'initiative du chef de site, avec ou sans l'activation de la salle de crise.

Les acteurs présents à cette réunion étaient :

- le chef de site ;
- le conseiller technique FDF d'astreinte ;
- l'officier CODIS ;
- le chef de salle opérationnelle ;
- le chef d'équipe opérateur.

Les objets de ce point quotidien étaient :

- bilan des activités feux d'espaces naturels de la veille et réajustement des consignes au besoin ;
- situation des indicateurs IEP (Indice éclosion et de propagation), IFM (Indice forêt météo), météo, marée et évaluation des impacts potentiels sur la journée ;
- état des détachements extérieurs engagés ;
- état des détachements en préparation ;
- état des moyens feux de forêt disponibles : CCF / FMOGC / VLHR / Cadres FDF ;

-retours éventuels du terrain via le bureau opérationnel et les services opérationnels des groupements territoriaux.

Ce point a été maintenu au regard des conditions météo, de l'activité opérationnelle, des manifestations prévues (feux d'artifice...) et de l'activité agricole (période de moisson...).

→ Recommandation n°27 : Établir la procédure d'activation (conditions météo, alerte canicule...) de ce point de situation FEN quotidien ; définir les acteurs, les outils et le périmètre de validation. (GOP/Groupe FDF).

- En complément, le **renfort des cadres** d'astreinte ou non au CODIS ont appuyé les équipes présentes. De même, les **opérateurs d'astreinte** ont été rappelés pour renforcer la salle de crise. L'activation de celle-ci a été un appui non négligeable pour organiser la stratégie opérationnelle et maintenir la couverture opérationnelle.



4.2. Les dysfonctionnements majeurs

- La particularité des feux d'espaces naturels introduit un **nombre d'appels important** au CTA de la part des requérants, et au CODIS de la part de personnels de la chaîne de commandement. Ceci induit une **saturation des lignes filaires** tant au CTA qu'au CODIS, épuisant nos personnels. De plus, l'augmentation de l'activité opérationnelle génère une **augmentation des messages radio**. Les risques potentiels de cette situation sont l'indisponibilité des lignes 112/18 pour les appels d'urgence et l'impossibilité de joindre le CODIS par radio (message d'ambiance, demandes de renforts...).

→ **Recommandation n°28 : Étudier la faisabilité de dédier des lignes spécifiques FEN qui peuvent être utilisées également pour d'autres événements majeurs (un ou plusieurs opérateurs dédiés, une salle dédiée...).** (CODIS/GSN)

→ **Recommandation n°29 : Définir une procédure radio simplifiée en cas de nombreux événements sur le département (cas d'espèce des VSAV avec l'utilisation des appuis touches).** (CODIS)

- La **gestion simultanée de plusieurs interventions de niveau colonne et/ou site** au sein de la salle de crise démontre les limites organisationnelles et matérielles de celle-ci. La salle de crise n'est pas équipée pour organiser un CODIS bis lorsqu'il y a plusieurs interventions majeures en cours. Les risques potentiels de cette situation sont une difficulté dans la conduite de l'opération, l'anticipation et la remontée d'informations ; et un retard dans la montée en puissance.

→ **Recommandation n°30 : Revoir l'organisation du CODIS en mode débordement ainsi que ses outils de gestion associés (salle de crise, cellule d'anticipation/réflexion...).** (CODIS)



5. Explorer la gestion des équipements (logistique, soutien, cartographie, transmissions)

5.1. Les bonnes pratiques

- Les **équipements de protection individuelle** mis à disposition par le groupement Logistique ont donné satisfaction, en particulier les nouveaux casques F2. Les personnels engagés en colonne ont apprécié la réserve complémentaire de gants et de cagoules afin d'avoir à disposition un EPI propre.
- La **restauration** assurée par le service des Moyens généraux du groupement Administratif et juridique, le soir, lors du rappel des astreintes (CTA/CODIS) et/ou des retours des colonnes a été appréciée. Il faut noter une certaine réactivité dans la livraison de plats chauds directement au CTA/CODIS.

5.2. Les dysfonctionnements majeurs

- Ce type d'interventions génère des **volumes de fumées** chargées et relativement importantes conduisant à une **exposition des personnels et à la contamination des EPI**. De plus, le nombre limité d'EPI à disposition, notamment lors d'une semaine complète d'astreinte ou d'un engagement sur colonne conduit le sapeur-pompier à se vêtir d'EPI souillés. Les risques potentiels de cette situation sont des risques pour la santé des personnels.

→ **Recommandation n°31 : Étudier la mise à disposition d'EPI adaptés aux feux d'espaces naturels (cagoule filtrante, veste et pantalon).** (GLOG/Groupe FDF)

→ **Recommandation n°32 : Étudier la pertinence d'augmenter le volume d'EPI à disposition des sapeurs-pompiers lors de fortes sollicitations opérationnelles.** (GLOG)

→ **Recommandation n°33 : Étudier la possibilité, au groupement Logistique, d'échanger les EPI souillés au retour de la colonne.** (GLOG)

→ **Recommandation n°34 : Renforcer les dotations des masques de fuite et des ponchos dans les CCF.** (GLOG)

- Les communications sont réalisées au moyen d'une radio TPH 700, mise en route dès l'engagement sur l'intervention. L'autonomie de l'appareil peut se révéler insuffisante en cas d'engagement longue durée.

→ **Recommandation n°35 : Étudier des solutions techniques pour améliorer l'usage des TPH 700 et des téléphones portables (mise à disposition de chargeurs pour les engins CCF et VL de commandement, batteries supplémentaires...).** (GSN/GLOG)

→ **Recommandation n°36 : En lien avec la constitution d'une chaîne de commandement renforcée, expertiser la mise à disposition des moyens radio permettant au cadre de disposer localement de cet équipement ainsi que la mise à disposition d'ER 80 Mhz pour les CT FDF.** (GOP/GSN)

6. Explorer les relations à créer avec le secteur agricole

6.1. Les bonnes pratiques

- Au cours des différents feux d'espaces naturels qui ont touché le département, le **concours des agriculteurs a été important**. En effet, ils ont pu mettre à disposition leurs outils (déchaumeurs, tonne à lisier) afin de limiter la propagation du feu (en créant une rupture de combustible par le déchaumage) et d'assurer la pérennité de l'eau pour nos engins.
- Un **agriculteur « référent »** a été mis à

disposition du COS lors du feu de Montrelais. Sa connaissance du secteur et son réseau ont été une réelle plus-value dans la gestion « opérationnelle » des agriculteurs.

→ **Recommandation n°37 : Étudier la possibilité de développer une application « agriculteurs sauveteurs » permettant d'alerter et géolocaliser les agriculteurs sur demande du COS. (GT Nord/GPS)**

6.2. Les dysfonctionnements majeurs

- Malgré l'appui important des agriculteurs, il apparaît nécessaire de structurer leurs actions sur nos interventions. En effet, une intervention anarchique des agriculteurs a provoqué : des dégâts sur des structures (grillage, muret...) ; un accrochage entre un engin du SDIS et un tracteur agricole ; un déchaumage abusif conduisant à la destruction de jeunes cultures.

Cette situation peut engendrer un risque pour la sécurité de l'ensemble des intervenants et un risque juridique pour le SDIS.

→ **Recommandation n°38 : Engager, avant la saison, une information auprès des instances agricoles (chambre d'agriculture et syndicats), sur la doctrine d'intervention lors des feux d'espaces naturels, et sur le rôle de soutien des agriculteurs. (GOP/GT)**



7. Explorer les liens avec les collectivités dans la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde

7.1. Les bonnes pratiques

- Les interventions majeures sur le territoire de notre département ont démontré l'intérêt, pour les collectivités, de posséder un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- De plus la mise en œuvre a été très efficace et a

permis au COS de se concentrer sur la conduite opérationnelle de l'intervention.

➔ **Recommandation n°39 : Maintenir l'accompagnement du SDIS 44 auprès des collectivités dans la rédaction du PCS. (GOP/GT)**

7.2. Les dysfonctionnements majeurs

- La multitude des acteurs présents sur ce type d'interventions impose au COS la nécessité d'identifier le rôle de chacun. Il est à noter que sur certaines interventions, les attentes légitimes des différents acteurs n'ont pas été comprises. En effet, certains élus, non présents de manière permanente au PC, ont eu le sentiment de subir les événements.

➔ **Recommandation n°40 : Intégrer dans les scénarios des FCOC un module lié à la prise en compte des élus, et prévoir dans l'organisation du PC la présence d'un représentant de la collectivité en permanence. (GOP/GSE)**

➔ **Recommandation N°41 : Participer aux exercices PCS conduits par les collectivités. (GT/CIS)**



■ SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

→ La rédaction d'un document structurant OODFF (Ordre Opérationnel Départemental Feux de Forêts déclinant l'OONFF (Ordre d'Opération National FDF) et l'OOZFF (Ordre d'Opération Zonal) permettra de déterminer l'organisation et les moyens destinés à la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels. Il devra prendre en compte les travaux du présent RETEX, déclinés selon 4 recommandations stratégiques :

1. Se doter d'équipements spécifiques au risque feux d'espaces naturels

Les fortes mobilisations des moyens techniques et matériels ont fait apparaître des limites de disponibilités. Les recommandation ci-dessous permettent de traiter les sujets liés aux engins, aux Equipements de protection Individuels.

→ **Recommandations n°2, 31, 33 et 34**

2. Optimiser la mobilisation de notre ressource humaine et organisationnelle

L'émergence de ce risque feu de forêts et d'espaces naturels démontre le besoin d'acculturer nos sapeurs pompiers aux risques de ces sinistres (du sapeur jusqu'à la chaîne de commandement en passant par le CODIS).

→ **Recommandations n° 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14 et 17**

L'expérience opérationnelle de la saison 2022 a nécessité une adaptation de notre réponse opérationnelle (garde postée dans certains CIS, astreinte CT FDF, astreinte Log...). Celle ci devra être pérennisée et consolidée.

→ **Recommandations n°4, 12, 15, 16, 18 et 27**

3. Optimiser la gestion de la campagne GOLFF

Le SDIS 44 participe à l'effort national à la demande de la zone dans le cadre du GOLFF, il fournit de manière nominale 1 GIFF et 1 groupe commandement au sein de la colonne Ouest 2. Ceci implique une organisation en amont qui doit être confortée, en intégrant les recommandations suivantes.

→ **Recommandations n°19, 23, 24 et 25**

4. Accompagner nos partenaires extérieurs

La singularité de ce type de feux d'espaces naturels (bois, emprise agricole,...) se caractérise par la mobilisation de nombreux acteurs (élus, agriculteurs, autorités préfectorales, acteurs du monde sylvicole...). Cette situation, nouvelle pour le SDIS, nous engage à formaliser des relations interservices afin d'assurer la prévention de ce type de sinistre, et de coordonner ces acteurs au cours de ces opérations.

→ **Recommandations n°37, 38, 39, 40 et 41**

CONCLUSION

Le comité de direction du 29 août 2022, sur proposition d'une méthode co-construite par le GPS et le GOP, a validé la conduite d'un retour d'expérience fonctionnel. Le RETEX a été alimenté par de nombreux acteurs du SDIS, mais également par des sources externes.

Ce retour d'expérience met en exergue la résilience particulière des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs du SDIS 44. Il trace sur ce point, quelques pistes qui mériteront d'être approfondies. Les sujets qui ressortent sont liés au modèle d'organisation, à la doctrine opérationnelle et aux moyens à disposition. La très forte sollicitation opérationnelle a exposé le SDIS 44 à un risque de rupture capacitaire.

En complément de ces ressources propres, les sapeurs-pompiers ont reçu, sur certaines interventions importantes, l'appui des collectivités territoriales et des agriculteurs. Cette mobilisation citoyenne doit être organisée et être reconnue par le commandant des opérations de secours en lien avec le directeur des opérations de secours.

Le RETEX se veut une contribution qualitative et collaborative. Pour ce faire, les suggestions émises par les différents acteurs sont mises à disposition auprès des pilotes, afin de nourrir le plan d'action des réflexions collectives.

Au travers de ce retour d'expérience fonctionnel de la saison 2022 des feux de forêts et d'espaces naturels, les rapporteurs soumettent des recommandations permettant d'enrichir les structures du SDIS 44.

RETEX DES INSTITUTIONS & ASSOCIATIONS

1 - Feux de forêt et de végétation : un rapport sénatorial prépare le terrain pour une proposition de loi à la rentrée (Sénat)

Alors que les incendies de forêt ont battu des records en France cet été, le Sénat a publié début août un rapport d'information, qui met l'accent sur un **relèvement des objectifs de débroussaillage**, sur la **prévention** et sur un net **renfort de moyens matériels et humains** pour limiter les risques d'embranchement liés au réchauffement climatique. Les mesures préconisées doivent permettre d'alimenter une **proposition de loi** à venir, à la rentrée parlementaire.

Les feux de forêts et de végétation qui ont battu des records cet été en France étaient encore loin d'être éteints quand le Sénat a publié début août un volumineux rapport sur le sujet. Fruit d'un travail engagé en mai dernier par une mission constituée à l'initiative de deux de ses commissions (Aménagement du territoire et Développement durable et Affaires économiques), ce rapport, dont la parution a été précédée d'une table ronde organisée à la mi-juin, s'inscrit dans la lignée d'un document produit par une mission flash de l'Assemblée nationale début 2022 et des prévisions de l'Inrae présentées fin juin.

Réalisé par quatre élus de la droite et du centre – Jean Bacci (LR, Var), Anne-Catherine Loisier (Union centriste, Côte d'Or), Pascal Martin (Union centriste, Seine-Maritime) et Olivier Rietmann (LR, Haute-Saône), le rapport fait d'abord le constat d'une **"évolution défavorable du risque, structurellement causée par le réchauffement climatique et l'augmentation de la biomasse forestière"**.

Cette augmentation du risque se manifeste de quatre manières, relèvent les sénateurs, à commencer par son intensification. En région méditerranéenne française, les surfaces brûlées pourraient ainsi augmenter de 80 % d'ici 2050 et les espaces boisés laisser peu à peu la place à des maquis du fait de la hausse de la fréquence des feux.

Autre crainte : **l'extension géographique des feux**. Les 1 725 hectares brûlés dans les Monts d'Arrée en Bretagne, en juillet, en ont offert l'illustration. Or, en 2050, ce sont près de la moitié des landes et forêts métropolitaines qui pourraient être concernées par un risque incendie élevé contre un tiers en 2010. En outre, la **période à risque fort sera trois fois plus longue à l'avenir** puisque les feux hivernaux devraient se multiplier, alerte le rapport qui pointe aussi le risque de développement d'incendies de végétation ou de terres agricoles (feux de friches, de récoltes et de chaumes, y compris dans les espaces péri-urbains).

Pour répondre à ce défi, le rapport formule **70 recommandations**, regroupées en 8 axes. Ci-dessous l'une d'entre-elles : Accroître les moyens des Sdis.

Les élus déplorent aussi **l'insuffisance des moyens aériens** (avions et hélicoptères) pour faire face à l'évolution du risque incendie. Ils demandent **l'augmentation du budget de la protection civile** pour permettre l'acquisition de moyens « à la hauteur du risque » et « s'appuyer, en tant que de besoin, sur la location d'appareils ». Ils réclament également d'« augmenter significativement dans un cadre pluriannuel » la **dotation de soutien de l'Etat** à l'investissement des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) pour permettre notamment l'acquisition de véhicules et leur renouvellement.

"Les recommandations législatives du rapport seront traduites dans une proposition de loi, à venir, à la rentrée parlementaire, a indiqué le Sénat dans un communiqué. Elle sera enrichie par les retours d'expérience des incendies de l'été 2022 ; à cette fin, les rapporteurs se rendront en Gironde à l'automne, pour prolonger les premières consultations déjà engagées sur les feux hors normes ayant ravagé la forêt girondine en juillet dernier."

[Feux de forêt et de végétation : un rapport sénatorial prépare le terrain pour une proposition de loi à la rentrée \(banquedesterritoires.fr\)](https://www.banquedesterritoires.fr/feux-de-forêt-et-de-végétation-un-rapport-sénatorial-prépare-le-terrain-pour-une-proposition-de-loi-à-la-rentree)

[Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embranchement - Sénat \(senat.fr\)](https://www.senat.fr/feux-de-forêt-et-de-végétation-prévenir-l'embranchement)

2- Feux de forêt : une mission flash de Départements de France (Assemblée des départements de France)

L'Assemblée des départements de France (ADF) annonce le lancement d'une nouvelle mission «flash» sur la question des feux de forêt. Deux de ses membres – Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental de la Gironde, et André Accary, président de celui de la Saône-et-Loire et de la Commission nationale des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) – sont chargés de recueillir, d'ici à la mi-septembre, un maximum de retours d'expérience auprès des territoires sinistrés.

« Les Départements financent près de 60 % des

Sdis et sont un acteur à part entière de la sécurité civile au niveau local, souligne François Sauvadet, président de l'ADF. C'est ce rôle central qui nous donne la légitimité pour lancer cette mission et pour demander une gouvernance cohérente de la politique de sécurité civile. » Cette enquête doit préciser les besoins des sapeurs-pompiers pour faire face aux mégafeux, notamment en terme de financement et de recrutement. Ses conclusions seront communiquées au gouvernement et s'ajouteront aux recommandations d'un récent rapport d'information du Sénat.

Les propositions pouvant être étudiées au SDIS 44 :

- Le directeur des opérations de secours doit rester **clairement identifiable**.
- Il importe de confier au COS les **outils de commandement**.
- Les questions de **soutien logistique** prennent une dimension déterminante au point de conditionner la poursuite de la lutte.
- L'intérêt de la **mixité des moyens**, quels qu'ils soient, est manifeste dans de nombreux domaines (capacités des CCF, différents types d'aéronefs). Les problèmes résident dans sa mise en œuvre plutôt que dans son contenu.
- **L'accessibilité de la forêt** est un facteur déterminant.
- La doctrine **d'attaque des feux naissants** a de nouveau fait la preuve de sa pertinence (moyens aériens).
- Les modalités de **lutte aérienne** doivent être abordées dans le SDACR.
- Chaque SDIS doit vérifier son **aptitude** à prendre en compte les appuis aériens.
- La première urgence en matière de lutte contre les effets du changement climatique est la **formation**. La formation concerne également l'intégration des renforts européens et des moyens aériens, ou la capacité du SDIS à commander plusieurs incendies simultanément ;
- **L'évolution des effectifs SPP** doit être corrélée avec celle des **effectifs SPV**. Leur gestion peut conduire en revanche à un regroupement dans des centres de secours plus grands et moins nombreux, au détriment de la nécessaire finesse du maillage territorial.
- Si la gestion de crise impose un emploi exceptionnel, les syndicats alertent sur le **respect du temps de travail**.
- Le **défi de la disponibilité globale des SPV** repose sur une évolution sociétale, mais aussi sur la nature des missions.
- Le **développement des réserves** pourrait contribuer à dégager de la disponibilité pour les SPV formés et aptes.
- Le **défi de la durée d'engagement** : la tendance à la baisse augmente les besoins en formation et donc les indisponibilités.
- Le **défi du recrutement**.

Les propositions pouvant être étudiées au SDIS 44 (suite)

- **L'intéressement des employeurs** : les actions incitatives en faveur des employeurs doivent aller plus loin que ne l'a fait la loi Matras (le Sénat avait formulé des propositions équilibrées, sur la base d'exonérations fiscales plafonnées).
- **L'innovation technique** offre des perspectives, notamment pour les coûteuses missions de veille et d'observation.
- Les **moyens radio et les moyens de commandement** (camions PC en particulier) conditionnent une part importante de la capacité du SDIS à faire face à plusieurs incendies simultanés.
- Toute **évolution du SDACR**, des modes d'action et des capacités du SDIS doit donc être envisagée de **façon globale**.
- La **coopération inter-SDIS** et les mutualisations, notamment à l'échelle des bassins de risque, sont des facteurs de réussite qui pourraient utilement se décliner à travers les pactes capacitaires.
- L'intervention des sapeurs-pompiers permet de sauver des biens en quantité. Les surfaces brûlées doivent donc être mises en regard avec le nombre de feux naissants, et **les pertes évitées doivent être valorisées**.
- La **planification de crise** doit prévoir l'action du **Département** en complément des autres acteurs, notamment en terme de sauvegarde des populations et de soutien opérationnel.
- La **qualification du risque** doit être **dynamique** pour optimiser l'emploi des moyens, et collective pour fédérer les acteurs.
- La **prévention au collège** a fait ses preuves en matière de sécurité routière. Elle est active dans d'autres domaines et se déploie notamment sur les sujets du changement climatique

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/presentation-des-conclusions-de-la-mission-flash-sur-la-prevention-des-incendies-de-forets>

[RAPPORT MISSION FLASH-DF-2022.pdf \(departements.fr\)](https://www.departements.fr/rapport-mission-flash-df-2022)

Pour compléter, une vidéo est disponible :

« *Commission du développement durable : conclusions de la mission flash sur la prévention des incendies de forêts* »

https://videos.assemblee-nationale.fr/video.11693979_61d55511e284f.commission-du-developpement-durable--conclusions-de-la-mission-flash-sur-la-prevention-des-incendie-5-janvier-2022

3 - Feux de forêts et d'espaces naturels : retour d'expérience (Fédération Nationale Sapeurs-Pompiers de France)

Les sapeurs-pompiers de France ont réalisé un retour d'expérience des feux de forêts et d'espaces naturels observés en 2022 qui ont, par leur fréquence, leur intensité et leur étendue exceptionnelles, généré une sollicitation des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité sans précédent ces vingt dernières années.

Ce retour d'expérience se veut une contribution qualitative au débat public, complémentaire aux démarches similaires initiées par le Parlement ou des associations d'élus, en particulier l'Assemblée des Départements de France.

La Fédération souhaite qu'il contribue utilement à alimenter la réflexion en profondeur sur notre modèle de sécurité civile annoncée d'ici la fin de

l'année par le Président de la République lors de son déplacement du 20 juillet dernier en Gironde, et qu'il nourrisse le travail parlementaire dans le cadre du prochain examen des projets de lois d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2023.

Réalisé dans un délai contraint, ce retour d'expérience met en exergue la résilience du modèle français de sécurité civile, basé sur l'intervention conjuguée de l'Etat et des collectivités territoriales, sur la complémentarité d'actions entre sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, militaires et moyens nationaux de la Sécurité civile, ainsi que sur la solidarité nationale et européenne.

Préconisations :

AXE 1 - PRÉPARER LE PAYS AU DÉFI CLIMATIQUE

PROPOSITION 1

Rendre les espaces naturels et agricoles moins vulnérables grâce à une politique durable d'aménagement du terrain.

PROPOSITION 2

Simplifier les cadres législatif et réglementaire pour la défense des forêts et des espaces naturels contre l'incendie.

PROPOSITION 3

Encourager un travail commun avec le monde rural et forestier.

PROPOSITION 4

Une politique de protection civile forte et innovante.

PROPOSITION 5

Un financement radicalement modernisé par l'aide au fonctionnement et l'investissement.

AXE 2 - DES FEMMES ET DES HOMMES POUR SERVIR

PROPOSITION 6

Un renforcement capacitaire humain pluriannuel.

PROPOSITION 7

Des acteurs formés et entraînés aux crises de demain.

PROPOSITION 8

Une population actrice de sa protection civile.

AXE 3 - DES ARMES POUR LUTTER

PROPOSITION 9

Une meilleure connaissance du risque et des phénomènes.

PROPOSITION 10

Une trajectoire pluriannuelle de renforcement des moyens terrestres.

PROPOSITION 11

Une trajectoire pluriannuelle de renforcement des moyens aériens.

PROPOSITION 12

Un système d'alerte et d'information adapté et résilient.

AXE 4 - DES MÉTHODES EN ÉVOLUTION

PROPOSITION 13

Reconquérir l'excellence française : une doctrine à adapter.

PROPOSITION 14

Optimiser l'emploi des moyens territoriaux, nationaux et européens

<https://www.pompiers.fr/feux-de-forets-et-despaces-naturels-retour-dexperience>

https://www.pompiers.fr/sites/default/files/GAYA/220915_retex_fnsfp_feux_de_forets_et_despaces_naturels_2022_vf.pdf

4 - Quels retours d'expérience de la saison estivale hors norme 2022 ? (Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des SIS)

L'Association Nationale des Directeurs et directeurs adjoints des Services d'Incendie et de Secours a engagé avec ses adhérents un RETEX pour établir des propositions concrètes.

Au travers de ce document, l'Association des directeurs et directeurs adjoints des SIS soumet aux autorités, État et collectivités territoriales,

des propositions concrètes pour enrichir notre modèle de sécurité civile.

Ci-dessous, les thématiques des propositions issues de rapport « QUELS RETOURS D'EXPÉRIENCE DE LA SAISON ESTIVALE HORS NORME 2022 ? ».

1. Le retour d'expérience de la saison estivale hors normes 2022. Comment prendre en compte l'évolution des risques ?

- Doctrine de lutte
- Alerte des populations
- Gestion des renforts nationaux
- Pactes capacitaires des ABE / HBE
- Formation
- Gestion et aménagement des territoires forestiers et des interfaces forêt/habitat

2. Les propositions de l'ANDSIS suite à cette saison estivale 2022 :

- Appliquer la doctrine nationale feu de forêt à l'ensemble du territoire national en se donnant les moyens d'y parvenir.
- Formation : Former les directeurs et directeurs adjoints au FDF5 (chef de site feu de forêt) par l'ECASC.
- Modification et perfectionnement du Guide de doctrine opérationnelle des feux d'espace naturels (GDO). Mettre en place un groupe de travail (vulcain 2) sous l'égide de l'ECASC pour émettre des propositions de modification du Guide des techniques opérationnelles.
- Aménagement du territoire : prévention. Créer un groupe de travail pour l'élaboration d'un référentiel sur l'aménagement des forêts et de l'interface forêt/habitat traitant des pistes DFCI, de la DECI et de la défendabilité des maisons, hameaux et villages ainsi que des ouvrages de DFCI utiles à la lutte.
- Alerte des populations : Le process d'utilisation de l'outil FR-Alert devra faire l'objet de process afin de disposer d'une technique fiable de confinement ou d'évacuation basée sur un usage départemental et sous la responsabilité des DOS.
- Logistique : Travailler sur un acheminement plus rapide des colonnes (SNCF, bateau) et des équipes spécialisées (feu tactique, avions) afin de limiter la fatigue du personnel avant l'arrivée sur les lieux de sinistres.
- Gestion financière des opérations : Simplifier la prise en charge des dépenses associées à la lutte contre les feux de forêt en la recentrant sur des budgets de crise de l'État (logistique, entreprises privées...). Simplifier la prise en charge financière des renforts interdépartementaux

3. Le modèle français de sécurité civile

- Résilience de la nation
- Organisation, ambition
- Les services d'incendie et de secours

4. Le financement des SIS

- Quelles nouvelles recettes possibles pour les SIS ?
- Quels leviers potentiels concernant les dépenses des SIS ?

Source : ANDSIS / Quels retours d'expérience de la saison estivale hors normes 2022 ?

5 - Préfecture de Gironde : Incendies été 2022 - Gironde et Landes – Retour d'expérience

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, a associé l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la crise des incendies : services de l'État et partenaires, professionnels, associations et élus, pour construire un retour d'expérience.

Il permet d'en tirer les enseignements et mettre en lumière les points d'amélioration. 10 propositions l'accompagnent, afin d'anticiper,

prévenir et répondre aux crises à venir.

Au total, près de 30 000 hectares auront brûlé, un chiffre record depuis les grands incendies de 1949. Près de 50 000 évacuations préventives auront été effectuées.

Malgré l'ampleur des dégâts, quelques habitations seulement auront été détruites, les sites sensibles protégés, et aucune victime n'est à déplorer.

PROPOSITION 1

Adapter le cadre juridique des zones d'appui et envisager leur pérennisation

PROPOSITION 2

Renforcer la prise en compte du risque feux de forêt chez les élus, les professionnels et le grand public

PROPOSITION 3

Faire évoluer le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies (RIPFCI)

PROPOSITION 4

Améliorer la connaissance des incendies et de leurs conséquences

PROPOSITION 5

Poursuivre le travail d'anticipation et de préparation de gestion de crise en COD.

PROPOSITION 6

Améliorer la sécurité juridique des travaux d'urgence

PROPOSITION 7

Formaliser les procédures en matière d'évacuations et d'hébergement

PROPOSITION 8

Accompagner la professionnalisation et le renforcement des moyens de la DFCI

PROPOSITION 9

Améliorer la coordination et l'interopérabilité des services

PROPOSITION 10

Renforcer et adapter les moyens des services

<https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Breves/RETEX-incendies-Gironde-et-Landes-octobre-2022>



Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique
ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago BP 4309 | 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex
☎ 02 28 09 81 00 | 🌐 www.sdis44.fr |     @SDIS44